

PANORAMA



01

SEPTEMBRE 2017

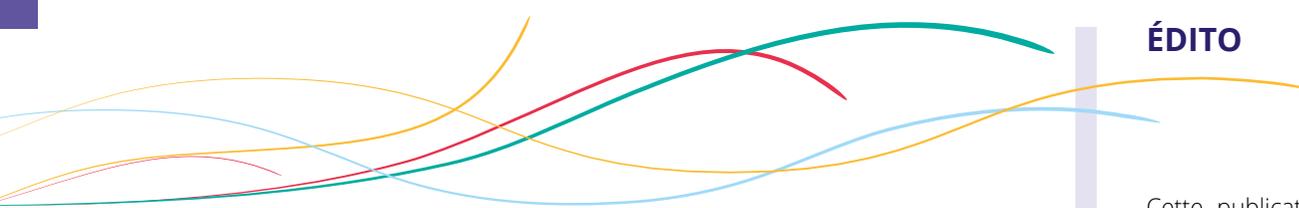
La cartographie des effectifs en formation professionnelle en PACA

Données 2014-2015



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

D E S S A V O I R S P O U R L ' A C T I O N



ÉDITO

Cette publication constitue la 4^e édition de la cartographie régionale des effectifs en formation professionnelle. L'intérêt de cet outil de suivi a été réaffirmé au cours de la préparation du CPRDFOP 2016-2020, il continue à être produit au service des différentes commissions du Crefop, des techniciens des instances régionales et de toutes les personnes s'intéressant à la formation professionnelle en région PACA.

Dans un format allégé, cette édition s'inscrit dans la continuité de productions précédentes en conservant le même périmètre d'observation en termes de certifications et de dispositifs de formation, et en proposant une observation en dynamique 2011-2014 des principaux indicateurs. L'organisation de l'information par filière régionale et niveau de formation, par zone d'emploi, reste d'actualité, de même que l'analyse des publics formés par grandes caractéristiques.

Elle reste organisée de manière à alimenter les réflexions sur l'articulation entre développement économique et politiques de formation, en étant avant tout structurée par grandes filières de formation, selon la nomenclature régionale, co-construite par les représentants techniques des institutions financeuses de formation. Elle intègre également des déclinaisons par niveaux de formation, par zones d'emploi et par types de publics bénéficiaires des formations.

Résultat de la mutualisation de diverses sources de données, cet outil ne pourrait être produit par l'ORM sans l'engagement de nos partenaires : les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, des affaires sociales et de la santé, du Conseil régional PACA, de Pôle emploi, du Carif Espace compétences, de l'AFPA, mais aussi les délégations régionales de l'Afdas, de l'Agefos PME, du Fongecif, d'Unifformation et d'Unifaf. Un grand merci à eux.

Philippe Cottet
Président de l'ORM

Directeur de publication

Philippe Cottet

Réalisation

Adeline Petrovitch

Conception graphique, PAO

Gaël Martinez

SOMMAIRE

01. LA « CARTO » : QU'Y TROUVE-T-ON ? QUELLES CERTIFICATIONS, QUELS DISPOSITIFS ?	4
02. 69 000 ÉLÈVES, ÉTUDIANTS, APPRENTIS, DEMANDEURS D'EMPLOI PRÉPARENT UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	9
Encadré 1 : Les élèves en situation de handicap au sein de la voie scolaire.....	15
Encadré 2 : Les aides individuelles à la formation (AIF) financées par Pôle emploi.....	16
03. BAISSÉ DU NOMBRE DE DOSSIERS DE VAE EN 2014	17
04. DES DYNAMIQUES DIFFÉRENTES DANS LES DISPOSITIFS DE FORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI FINANCÉS PAR LES OPCA ET OPACIF	20
05. AUGMENTATION DU NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DE FORMATION FINANCÉS PAR LES OPCA ET OPACIF	24
Encadré 3 : Les OPCA-Opacif et le handicap.....	29
Encadré 4 : Les CQP dans les différents dispositifs de formation.....	30
ANNEXES	
• Annexe 1 : Les 19 filières régionales de formation et leur composition.....	32
• Annexe 2 : Liste des certifications prises en compte dans la cartographie.....	35



01

LA « CARTO » : QU'Y TROUVE T-ON ? QUELLES CERTIFICATIONS, QUELS DISPOSITIFS ?

La quatrième édition de la cartographie des effectifs en formation professionnelle continue à proposer un état des lieux structuré des personnes qui accèdent à la formation professionnelle en PACA quelle que soit la voie d'accès à la qualification. Tout comme dans les éditions précédentes, les données présentées et leur structuration permettent entre autres :

- la mise en regard des différents dispositifs et l'analyse de leur spécificité par rapport à un même indicateur par niveau de formation et par filière de formation ;
- la transmission d'information sur les volumes de formés qui révèlent les ordres de grandeur et conduisent à relativiser les interprétations possibles ;
- la mesure des évolutions et de leur amplitude entre 2011 et 2014.

Les 19 filières de formation sont le résultat d'une construction partagée dans le cadre du suivi du CPRDFP 2011-2015. Elles ont été conçues à partir des effectifs en formation et des certifications préparées en PACA relatives au champ de cette cartographie, et constituent donc une nomenclature spécifique à la région. La composition de ces filières et leurs caractéristiques sont précisées en annexes.

Pour plus d'information sur les filières de formation :

Gay-Fragneaud P., Milliard S., *Construction d'une nomenclature régionale de filières de formation : méthodes et enjeux*, ORM, « Mémo », n° 60, avril 2014.

1. LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RETENUES

Cette cartographie constitue un outil de suivi régional structuré des personnes entrées dans une formation professionnelle visant une certification professionnelle reconnue (inscrite de droit au Répertoire national des certifications professionnelles [RNCP]).

Dès la première édition, des choix ont été opérés afin de définir le périmètre des formations à visée professionnelle et des formations certifiantes prises en compte.

Concernant le champ de l'enseignement supérieur « à visée professionnelle », cette édition de la cartographie retient toujours les mêmes diplômes (ceux identifiés comme étant « incontournables »), afin d'assurer un suivi cohérent entre les effectifs 2011 et 2014. Il s'agit essentiellement des brevets de technicien supérieur (BTS), diplômes universitaires de technologie (DUT), licences professionnelles, masters professionnels (1 et 2), diplômes du secteur sanitaire et social et titres professionnels. Les masters indifférenciés et les masters enseignement ne font pas partie de ce périmètre. Les titres inscrits sur demande au RNCP, les formations d'ingénieurs, les spécialisations d'initiative locale (SIL) n'ont à nouveau pas été pris en compte.

Un zoom consacré aux certificats de qualification professionnelle (CQP), certifications reconnues par les branches professionnelles sans niveau de formation, existe toujours.

La liste complète des types de certification pris en compte est donnée en annexe. Plus de 1 100 certifications différentes sont recensées dans la cartographie. La moitié d'entre elles sont toujours mises en œuvre uniquement dans un seul type de dispositif de formation.

L'importance du périmètre des formations

Dans le cadre de loi du 5 mars 2014, le périmètre des formations professionnelles concernées par le CPRDFOP a été défini comme suit :

- pour la formation initiale sous statut scolaire : le second cycle du secondaire (enseignement professionnel au lycée) et les sections de techniciens supérieurs ;
- pour la formation initiale en apprentissage : les certifications de niveaux V, IV et certaines formations de niveau III ;
- pour la formation continue des demandeurs d'emploi : l'ensemble des niveaux de formation ;
- ainsi que les formations présentes dans le schéma des formations du sanitaire et du travail social.

Ce périmètre exclut les formations universitaires, les écoles supérieures et les enseignements relevant de la voie générale ou de la voie technologique.

Depuis 2011, le nombre de personnes formées entrant dans le périmètre validé par le Crefop tend à diminuer alors que le nombre de formés en région augmente.

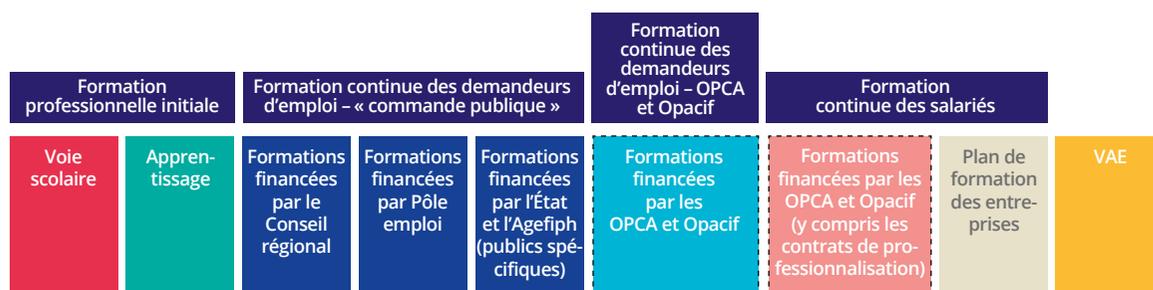
Aussi la question du périmètre défini en amont des outils de suivi a une grande importance sur ce qui est observé et sur les analyses réalisées tout au long du contrat. La question du périmètre des formations observées sera à débattre lors de la définition des outils de suivi CPRDFOP 2016-2020, ne serait-ce que pour être conscient de ce qui n'entre pas dans le champ choisi.

Par exemple, la seule non-prise en compte des formations universitaires des niveaux II et I (en dehors des diplômes du secteur sanitaire et social) dans les données présentées ci-dessous aurait comme conséquence la diminution de 19 % des effectifs de la voie scolaire et de 11 % des apprentis.

2. LES DISPOSITIFS OBSERVÉS

En tant qu'outil de suivi du CPRDFOP, cette cartographie a vocation à couvrir l'ensemble du champ de la formation professionnelle initiale et continue des jeunes et des adultes, financée sur fonds publics et/ou paritaires.

SCHEMA DES DISPOSITIFS DE FORMATION PRIS EN COMPTE DANS LA CARTOGRAPHIE DES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE



■ Données non disponibles dans cette version de la cartographie.

----- Données non exhaustives.

Dans cette quatrième édition, les données présentées portent sur les années 2011-2012 et 2014-2015 et relèvent des « dispositifs » suivants :

Formation initiale (FI) voie scolaire

Effectifs inscrits en dernière année de formation professionnelle en voie scolaire (dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice) et voie scolaire agricole, dans les établissements publics et privés sous contrat, préparant un diplôme des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales.

Formation initiale (FI) apprentissage

Apprentis inscrits en dernière année de formation professionnelle dans les CFA de la région PACA préparant un diplôme des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de l'emploi, de la jeunesse et des sports, de la santé et des affaires sociales.

Formation continue (FC) des demandeurs d'emploi - « commande publique »

Personnes ayant entamé une formation visant une certification professionnelle dans le cadre :

- des Espaces territoriaux d'accès à la qualification (ETAQ) mis en œuvre par le Conseil régional PACA ;
- des actions de formation conventionnées (AFC) financées par Pôle emploi ;
- des formations financées par l'État et l'Agefiph au titre du marché Publics spécifiques (travailleurs handicapés, résidents outre-mer, militaires en reconversion, détenus, Français de l'étranger) et dispensées par l'AFPA PACA.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Dossiers recevables, passages devant un jury, validation totale ou partielle. Huit certificateurs sont représentés : l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, l'enseignement agricole, la chambre de métiers et d'artisanat, les ministères en charge des affaires sociales et de la santé, de la défense, de l'emploi.

Formation continue (FC) des demandeurs d'emploi - financement OPCA et Opacif

Personnes ayant entamé une formation visant une certification professionnelle et financée par les délégations régionales de l'Afdas, l'Agefos-PME, le Fongecif, Uniformation, Unifaf dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation pour les contrats à durée déterminée (CIF-CDD) ;
- d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

Formation continue (FC) des salariés - financement OPCA et Opacif

Personnes ayant entamé une formation visant une certification professionnelle et financée par les délégations régionales de l'Afdas, l'Agefos-PME, le Fongecif, Uniformation, Unifaf dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation des contrats à durée indéterminée (CIF-CDI) ;
- d'une période de professionnalisation ;
- d'un contrat de professionnalisation ;
- d'une formation hors temps de travail.

3. UN PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION VARIABLE SELON LES DISPOSITIFS

Les données observées rendent compte d'une partie seulement des actions de formation financées dans le cadre des différents dispositifs. Cette restriction du champ des formations tient à la non-prise en compte des formations générales et technologiques, d'une part, et des formations non certifiantes (selon le périmètre défini plus haut), d'autre part.

Les tableaux et les commentaires ci-dessous précisent la part des effectifs observés en 2014 dans la cartographie parmi l'ensemble des effectifs en formation pour chacun des dispositifs.

FORMATION INITIALE EN 2014-2015

	Effectif en dernière année	Effectifs pris en compte dans la cartographie	Part des effectifs pris en compte dans la cartographie
Formation initiale voie scolaire	119 461	42 639	36 %
Dont voie scolaire	59 137	23 183	39 %
Dont voie scolaire agricole	2 014	1 569	20 %
Dont écoles sanitaires et sociales	8 163	8 016	98 %
Dont enseignement universitaire	50 147	9 871	20 %
Formation initiale apprentissage	14 154	13 210	93 %

Dans la formation initiale par voie scolaire, la cartographie ne prend en compte que 36 % des effectifs inscrits en dernière année de formation. Les élèves et étudiants non retenus dans le champ de la cartographie préparent des diplômes généraux ou technologiques comme le baccalauréat. Dans l'enseignement supérieur, les étudiants en 3^e année d'une licence générale ou préparant un master non professionnel, un diplôme d'ingénieur ou encore un doctorat, par exemple, ne sont pas pris en compte.

Au sein de l'apprentissage, 93 % des apprentis en dernière année de formation correspondent au champ d'observation de la cartographie. Les 7 % restant sont positionnés essentiellement sur des diplômes d'ingénieur ou préparant des titres inscrits sur demande au RNCP.

FORMATION CONTINUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI COMMANDE PUBLIQUE EN 2014

	Effectif en dernière année	Effectifs pris en compte dans la cartographie	Part des effectifs pris en compte dans la cartographie
Formation continue des demandeurs d'emploi - « commande publique »	21 945	13 232	58 %
Dont SPRFPA (hors Etaps)	15 662	12 178	78 %
Dont Pôle emploi - AFC	6 005	808	12 %
Dont État et Agefiph	278	246	88 %

Au sein de la formation continue des demandeurs d'emploi, 58 % des actions de formation correspondent au champ de la cartographie. Ce taux a fortement diminué par rapport à 2013 du fait de l'augmentation des actions de formation collectives financées par Pôle emploi, qui visent souvent des CQP, ou des formations professionnalisantes qui ne mènent pas à une certification professionnelle inscrite de droit au RNCP.

DISPOSITIFS FINANCÉS PAR LES OPCA ET OPACIF EN 2014

	Effectifs connus**	Effectifs pris en compte dans la cartographie	Part des effectifs pris en compte dans la cartographie
Dispositifs des OPCA et Opacif observés dans la carto*	9 659	5 739	59 %
Dont Afdas	410	112	27 %
Dont Agefos-PME	5 432	2 845	52 %
Dont Fongecif	2 259	1 507	67 %
Dont Unifaf	529	370	70 %
Dont Uniformation	1 029	905	88 %

* Dispositifs observés : CIF-CDD, CIF-CDI, CSP, période de professionnalisation, contrat de professionnalisation, POE, formation hors temps de travail.

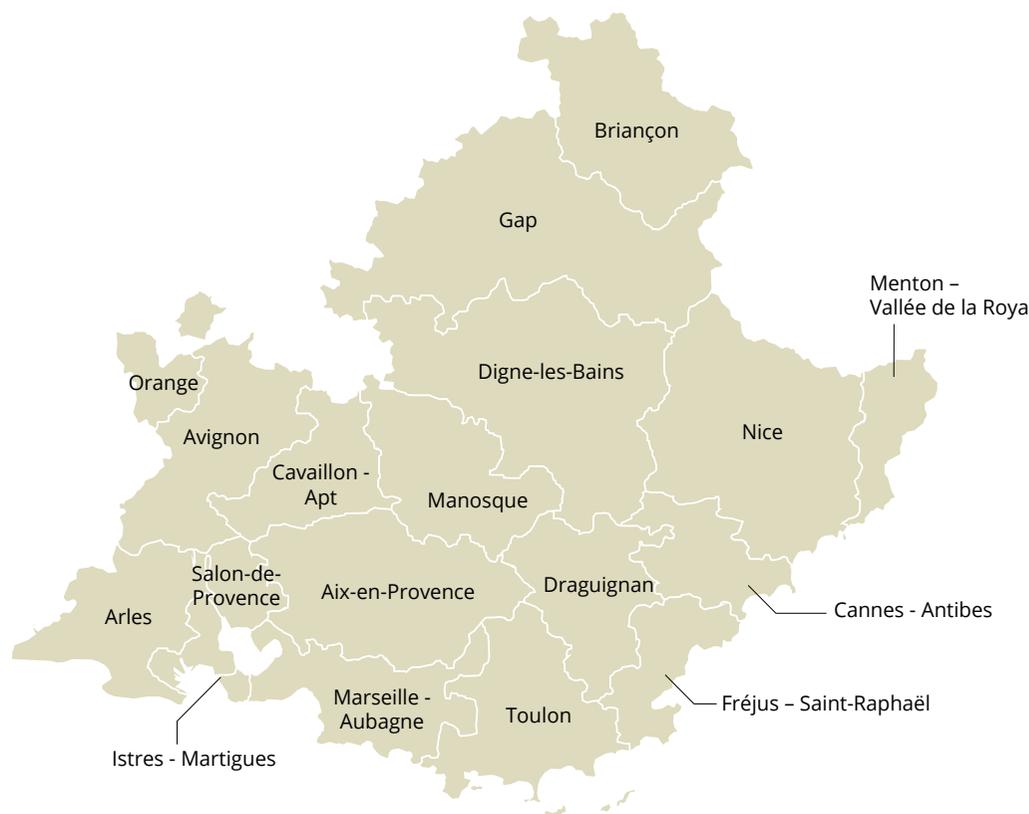
** Le nombre de formés peut être sous-estimé, certains OPCA et Opacif transmettant les informations uniquement sur les personnes préparant une certification professionnelle.

Les actions de formation financées par les OPCA retenues dans la cartographie correspondent à ces mêmes critères. Tout comme dans les autres dispositifs de formation, les formations non retenues sont composées, entre autres, de titres inscrits sur demande au RNCP ou d'habilitations (FIMO,

Caces)... De nombreuses actions de formation visent la professionnalisation, le perfectionnement ou l'élargissement des compétences. Globalement, 59 % des actions financées dans ce cadre mènent à une certification professionnelle. Ce taux varie selon les OPCA et Opacif, selon les spécificités du secteur et des priorités définies propres à chaque organisme.

Par ailleurs, les OPCA et Opacif financent d'autres dispositifs de formation non pris en compte ici, tels que le plan de formation des entreprises.

CARTE DES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le **secret statistique** est appliqué sur les données des effectifs en formation présentées dans les tableaux. Ainsi, les cases comprenant un effectif inférieur à 5 sont marquées d'un « s » sur la colonne des effectifs et sur celle des pourcentages quand il s'agit d'une répartition. Lorsqu'une seule case d'un tableau est soumise au secret statistique, il a été nécessaire d'appliquer un secret statistique induit (le deuxième effectif le plus petit a été marqué d'un « s », afin qu'on ne puisse pas déduire l'effectif de la case soumise au secret statistique). Concernant les effectifs, le « - » présent dans le tableau indique que l'effectif est égal à 0. Lorsque les effectifs sont inférieurs à 5 en 2011 et en 2014, les évolutions ne sont pas calculées, dans les tableaux comme dans les cartes.

⚠ La localisation géographique des effectifs repose sur des ancrages territoriaux différents.

Pour les dispositifs de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ainsi que pour la formation continue des demandeurs d'emploi (« commande publique »), l'ancrage territorial repose sur la localisation des sites de formation. Pour les contrats de professionnalisation et les autres dispositifs financés par les OPCA et Opacif, les effectifs sont localisés grâce à l'implantation de l'employeur (du dernier employeur dans le cas des demandeurs d'emploi en CIF-CDD et CSP, et du futur employeur dans le cadre des demandeurs d'emploi en POE). Dans ces dispositifs, certaines personnes peuvent se former dans un organisme de formation se situant en dehors de la région PACA.

02

69 000 ÉLÈVES, ÉTUDIANTS, APPRENTIS OU DEMANDEURS D'EMPLOI PRÉPARENT UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

L'ESSENTIEL

Entre 2011 et 2014, on constate :

- Une **baisse des effectifs** dans toutes les voies d'accès à la qualification, qui s'accroît pour l'apprentissage.
- Une baisse globale qui **touche la majorité des filières** de formation.
- Une **diminution de la part des femmes** dans la formation continue des demandeurs d'emploi en formation.
- Un **recul de la part des moins de 26 ans** parmi les apprentis et les demandeurs d'emploi.
- Une **proportion des personnes en situation de handicap** qui reste stable parmi les formés.
- Seul **le niveau II maintient ses effectifs**.
- Les niveaux V et IV sont toujours prédominants.
- Dans la **moitié des territoires, les effectifs diminuent dans l'ensemble des dispositifs**.
- Digne-les-Bains : la zone d'emploi toujours la mieux dotée en formation initiale par rapport à sa population.

SOURCES MOBILISÉES DANS CETTE PARTIE

SOURCES ①

Formation initiale (FI) voie scolaire :

- EN-DEPP (BCP), Draaf, Drees
Effectifs inscrits en dernière année durant les années scolaires 2011-2012 et 2014-2015

Formation initiale (FI) apprentissage :

- Conseil régional
Effectifs apprentis inscrits en CFA au 31.12.2011 et au 31.12.2014

Formation continue des demandeurs d'emploi - « commande publique » :

- Conseil régional, DR AFPA, Pôle emploi PACA
Effectifs entrés en formation qualifiante au cours des années civiles 2011 et 2014, dans le cadre :
 - des Espaces territoriaux d'accès à la qualification (ETAQ) mis en œuvre par le Conseil régional PACA
 - d'une action de formation conventionnée (AFC) financée par Pôle emploi PACA
 - d'une formation relevant du marché public spécifique financée par l'État et l'Agefiph (et dispensée par l'AFPA PACA)

PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DES VOIES DE QUALIFICATION

Extrait du périmètre d'observation selon les dispositifs (cf. p. 5)

	Effectif	Effectifs pris en compte dans la cartographie	Part des effectifs pris en compte dans la cartographie
Formation initiale voie scolaire (en dernière année)	119 461	42 639	36 %
Formation initiale apprentissage (en dernière année)	14 154	14 334	93 %
Formation continue des demandeurs d'emploi - « commande publique »	21 945	13 232	58 %

Une baisse des effectifs qui se poursuit uniquement en apprentissage

En 2014, près de 69 000 personnes inscrites en dernière année de formation préparent une certification professionnelle en région PACA. 42 600 sont des élèves et des étudiants relevant de la voie scolaire, 13 200 sont des apprentis et 13 200 des demandeurs d'emploi en formation continue.

Quelle que soit la voie d'accès à la qualification, les effectifs sont en baisse (-9%) par rapport à 2011 (première année de mise en œuvre du précédent CPRDFOP). Comparativement à 2013, on observe une quasi-stabilisation des volumes de formés dans la voie scolaire et dans la formation continue des demandeurs d'emploi alors que le nombre d'apprentis continue fortement à décroître.

D'après les premiers chiffres connus pour 2016-2017, le nombre d'apprentis continuerait à diminuer alors que le nombre de formés dans la voie scolaire serait stable.

« Agroalimentaire, alimentation, cuisine » : la seule filière dont le nombre de formés augmente dans deux dispositifs sur trois

Quatre filières de formation voient leurs effectifs baisser quelle que soit la voie d'accès à la qualification : « Bâtiment, travaux publics », « Mode, matériaux souples et céramique », « Commerce, vente », « Communication, information et culture ». Quatorze autres filières présentent une baisse d'effectifs dans deux dispositifs sur trois.

La filière « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » est la seule dont les effectifs augmentent dans deux dispositifs (voie scolaire et apprentissage).

Des évolutions qui ne remettent pas en cause les principales filières de formation

Les évolutions observées depuis 2011 se traduisent par quelques modifications de la répartition des principales filières de formation dans les différents dispositifs.

Toutefois, cela a peu d'effet sur les ordres d'importance au sein de chaque dispositif de formation. Les principales filières de formation demeurent :

- au sein de la voie scolaire : « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » (19% ; - 2 points depuis 2011) et « Santé » (17% ; + 3 pts).

TABLEAU 1 EFFECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DES FORMÉS PAR FILIÈRE DE FORMATION ET ÉVOLUTION

	FI voie scolaire en dernière année		FI apprentissage en dernière année		FC demandeurs d'emploi		Globalement pour les 3 dispositifs					
	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Part des femmes*	Évolution 2011/14	Part des < 26 ans**	Évolution 2011/14	Part des TH**	Évolution 2011/14
1NA01 - Sciences humaines appliquées	364	↘	-	-	9	↘↘	69 %	-	11 %	-	-	-
2NA02 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	1 012	↘↘	1 063	↘	661	↗	24 %	+	77 %	-	1 %	-
2NA03 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 229	↗↗	1 980	↗	563	↘	31 %	-	86 %	=	1 %	=
2NA04 - Bâtiment, travaux publics	1 512	↘	1 811	↘↘	1 221	↘	8 %	+	78 %	-	1 %	=
2NA05 - Moteurs et mécanique auto	759	↘	576	↘	244	↗	3 %	=	82 %	-	3 %	+
2NA06 - Fonctions transversales de la production	3 285	↘	1 220	↘	1 024	→	2 %	=	76 %	-	2 %	=
2NA07 - Formations industrielles	3 075	↘	979	↘	457	↗	9 %	=	82 %	-	1 %	=
2NA08 - Chimie, plasturgie	520	↘	65	↘↘	5	↘	54 %	-	93 %	-	-	-
2NA09 - Mode, matériaux souples et céramique	556	↘↘	24	↘↘	51	↘	86 %	-	63 %	+	-	-
3NA10 - Transports, logistique	755	→	178	↘↘	1 220	↘	15 %	-	57 %	-	3 %	=
3NA11 - Commerce, vente	4 424	↘	1 003	↘	1 316	↘	58 %	-	86 %	-	2 %	=
3NA12 - Fonctions transverses des entreprises et des administrations	8 033	↘	1 053	↗	2 034	↘	62 %	-	56 %	+	7 %	-
3NA13 - Travail social	4 643	↗	269	↘	1 666	↘	90 %	-	55 %	-	3 %	=
3NA14 - Santé	7 412	↗	654	↘	28	↘↘	81 %	=	90 %	=	1 %	=
3NA15 - Accueil, hôtellerie, tourisme	1 457	↘↘	623	↘	891	↗	65 %	+	72 %	=	1 %	-
3NA16 - Coiffure, esthétique	556	↗	1 129	↘	78	↘	92 %	+	95 %	-	0 %	=
3NA17 - Communication, information et culture	1 559	↘	146	↘↘	277	↘	60 %	+	73 %	+	4 %	=
3NA18 - Finances, banque, assurances et immobilier	694	↘↘	242	↗	24	↘↘	62 %	=	89 %	+	2 %	+
3NA19 - Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs	794	↘↘	195	↗↗	1 463	↘	40 %	-	64 %	=	2 %	-
Total	42 639	-9 %	13 210	-11 %	13 232	-7 %	49 %	-0,2 pt	75 %	-1,0 pt	2,3 %	-0,9 pt

* Pour le sexe, les données de Pôle emploi ne sont pas disponibles. ** Pour l'âge et la situation de handicap, les données de la formation initiale voie scolaire et de Pôle emploi ne sont pas disponibles.

Sources ● - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014, au sein de la formation initiale par voie scolaire, 4 424 personnes en dernière année préparent une certification professionnelle de la filière « Commerce, vente ». Cet effectif est en diminution par rapport à 2011. Dans cette filière, la part des femmes est de 57 % quel que soit le dispositif de formation. Cette part est en diminution par rapport à 2011.

Retrouvez les **contrats de professionnalisation** dans les actions de formation financées par les OPCA (partie 05, pages 24 à 31).

- ↗↗ Hausse supérieure à 20 %
- ↗ Hausse de 1 à 20 %
- Évolution comprise entre +0,9 % et -0,9 %
- ↘ Baisse de 1 % à 20 %
- ↘↘ Baisse supérieure à 20 %

- + Hausse supérieure ou égale à 1 point
- = Évolution comprise entre +0,9 point et -0,9 point
- Baisse supérieure ou égale à 1 point

Mét@for :
www.orm-metafor.org
 L'outil régional qui fait le lien entre les métiers et les formations.
 Informez-vous sur les métiers visés par les certifications issues des filières de formation !

- dans le cadre de l'apprentissage : « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (15 % ; + 3 pts) devance « Bâtiment, travaux publics » (14 % ; - 2 pts).
- pour la formation continue des demandeurs d'emploi : « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » (15 % ; - 2 pts) et « Travail social » (13 % ; stable).

Pour la première fois dans cette édition, les caractéristiques des formés sont globalisées tous dispositifs de formations confondus.

La part des femmes diminue dans près de la moitié des filières

49 % des formés sont des femmes, tous dispositifs de formation confondus (hors Pôle emploi). Entre 2011 et 2014, leur part est restée stable au sein de la formation initiale : elles représentent 55 % des élèves et étudiants de la voie scolaire, 33 % des apprentis. Leur part diminue au sein de la formation continue des demandeurs d'emploi passant de 45 % à 42 % des stagiaires.

Les filières de formation présentent toujours un caractère sexué. Ainsi quatre filières sont constituées de plus de 80 % de femmes, telles « Coiffure, esthétique », « Travail social ». À l'inverse, les femmes représentent moins d'un formé sur dix parmi les filières « Fonctions transversales de la production », « Moteurs et mécanique auto », « Bâtiment, travaux publics ».

Entre 2011 et 2014, leur part a fortement augmenté dans « Communication, information et culture » alors qu'elle diminuait dans « Mode, matériaux souples et céramique » ou encore « Commerce, vente ».

Légèrement moins de jeunes parmi les apprentis et les demandeurs d'emploi

75 % des formés ont moins de 26 ans parmi les apprentis et les demandeurs d'emploi (hors Pôle emploi et voie scolaire). Cette proportion est stable entre 2011 et 2014. Mais les évolutions sont très marquées au sein des filières de formation : seules quatre d'entre elles voient leur part de jeunes rester similaire. De fortes augmentations sont à noter parmi les filières « Mode, matériaux souples et céramique », « Fonctions transverses des entreprises et des administrations ». À l'inverse, la part des jeunes a chuté dans « Moteurs et mécanique auto », « Fonctions transversales de la production ».

La part des formés en situation de handicap reste stable

En 2014, 598 apprentis et demandeurs d'emploi en formation sont en situation de handicap, soit une diminution d'un tiers depuis 2011. Toutefois, cette diminution s'inscrit dans la tendance globale puisque la part des travailleurs handicapés parmi les formés reste constante par rapport à 2011 : 2 %.

Sur les 19 filières de formations, seules 16 accueillent des formés en situation de handicap. Pour dix d'entre elles, la part de ce public reste identique, elle diminue pour quatre autres filières et augmente pour deux.

Seul le niveau II échappe à la diminution des effectifs

La baisse du nombre de formés transparait dans la plupart des niveaux et des dispositifs de formation. Cette tendance est la plus marquée dans la formation initiale, que ce soit au sein de la voie scolaire ou en apprentissage.

Comme déjà développé dans les autres éditions de la cartographie des effectifs en formation professionnelle, l'évolution des effectifs par niveau s'explique en grande partie par les réformes structurelles des diplômes : réforme de la voie professionnelle (disparition du BEP, mise en place du bac pro en trois ans), réforme du diplôme d'État de « Infirmier » qui est passé au niveau II en 2012 (2 483 en voie scolaire et 94 en apprentissage).

En 2014, d'autres diplômes sont également concernés par un changement de niveau : les diplômes d'État de « Manipulateur en électroradiologie », de « Pédiatrice-podologue » ou encore de « Ergothérapeute » (depuis 2013) renforcent les effectifs du niveau II. Le diplôme d'État de « Sage-femme » passe du niveau II au niveau I.

Depuis 2012, la diminution observée au niveau I s'explique en grande partie par la requalification de nombreux masters professionnels en masters indifférenciés (à finalité professionnelle et de recherche) ou en masters enseignement, tous deux exclus du champ de la cartographie.

Les niveaux V et IV toujours prédominants

La baisse globale des effectifs conjuguée aux multiples réformes des diplômes n'ont finalement que peu d'effet sur la part de chaque niveau de formation (hormis le niveau II dans la voie scolaire, qui gagne 5 points entre 2011 et 2014). Les niveaux V et IV concentrent toujours 90 % des demandeurs d'emploi en formation, 76 % des apprentis et 51 % des élèves et étudiants de la voie scolaire.

TABLEAU 2 EFFECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DES FORMÉS PAR NIVEAU DE FORMATION ET ÉVOLUTION

	FI voie scolaire en dernière année		FI apprentissage en dernière année		FC demandeurs d'emploi		Globalement pour les 3 dispositifs					
	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Part des femmes*	Évolution 2011/14	Part des < 26 ans**	Évolution 2011/14	Part des TH**	Évolution 2011/14
Niveau V	8 756	↘	6 704	↘	8 151	→	42 %	-	75 %	=	1 %	=
Niveau IV	13 190	→	3 274	↘	3 743	→	47 %	+	73 %	-	1 %	=
Niveau III	10 993	↘	1 840	→	966	→	51 %	-	73 %	-	3 %	=
Niveau II	5 535	↗↗	819	↗	215	↗	65 %	+	83 %	=	4 %	=
Niveau I	4 165	↘↘	573	→	157	↘↘	59 %	+	78 %	+	2 %	-
Total	42 639	- 9 %	13 210	- 11 %	13 232	- 7 %	49 %	- 0,2 pt	75 %	- 1,0 pt	2 %	- 0,9 pt

Sources ● – Traitement ORM.

* Pour le sexe, les données de Pôle emploi ne sont pas disponibles. ** Pour l'âge et la situation de handicap, les données de la formation initiale voie scolaire et de Pôle emploi ne sont pas disponibles.

Note de lecture : En 2014, au sein de la formation initiale par voie scolaire, 8 756 personnes en dernière année préparent une certification professionnelle de niveau V. Cet effectif a diminué par rapport à 2011. Dans ce niveau, la part des femmes est de 42 % quel que soit le dispositif de formation. Cette part est en diminution par rapport à 2011.

↗↗ Hausse supérieure à 20 %
 ↗ Hausse de 1 à 20 %
 → Évolution comprise entre + 0,9 % et - 0,9 %
 ↘ Baisse de 1 % à 20 %
 ↘↘ Baisse supérieure à 20 %

+ Hausse supérieure ou égale à 1 point
 = Évolution comprise entre + 0,9 point et - 0,9 point
 - Baisse supérieure ou égale à 1 point

Vers des niveaux de formation genrés...

Depuis 2011, la part des femmes connaît des évolutions différentes selon les niveaux de formation. Elle diminue aux niveaux V et III mais augmente dans tous les autres niveaux (IV, II et I). Outre les effets liés à la réforme des diplômes de la « Santé » et du « Travail social » (formant majoritairement des femmes), les principales filières du niveau V restent plus souvent orientées vers l'industrie, traditionnellement masculine, alors que celles du niveau IV tendent vers les services, plus féminisés.

Des parts de jeunes par niveaux très liées au statut des formés

Depuis 2011, la part des moins de 26 ans parmi les apprentis et les demandeurs emploi (hors Pôle emploi) reste stable uniquement aux niveaux V et II. Elle diminue aux niveaux IV et III, ce qui s'explique par la moindre présence du nombre d'apprentis à ces niveaux, mais augmente très fortement au niveau I du fait de la diminution, cette fois-ci, des demandeurs d'emploi.

Hormis au niveau I, la part de formés en situation de handicap est stable

Seule la part des personnes en situation de handicap au niveau I diminue. À tous les autres niveaux, leurs parts restent inchangées. C'est au niveau IV que cette part est la plus élevée.

Près de la moitié des zones d'emploi voient leurs effectifs baisser dans les trois dispositifs

La baisse des effectifs constatée entre 2011 et 2014 se retrouve sur une grande partie des territoires. Cette baisse n'est pas liée à une évolution démographique. Pour huit zones d'emploi parmi les 18 que compte la région, elle se manifeste dans l'ensemble des dispositifs : Aix-en-Provence, Avignon, Digne-les-Bains, Istres - Martigues, Manosque, Marseille - Aubagne, Salon-de-Provence et Toulon.

Au sein de la voie scolaire, le recul s'observe partout, excepté dans les zones d'emploi de Briançon et de Fréjus - Saint-Raphaël où les effectifs augmentent entre 2011 et 2014.

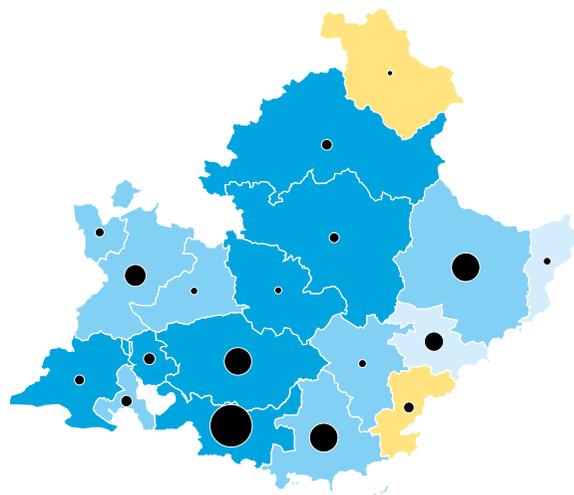
Au sein de l'apprentissage, les évolutions sont un peu plus contrastées. Deux zones d'emploi connaissent de fortes augmentations : Briançon et Salon-de-Provence (petits effectifs) ; et deux autres de fortes diminutions : Digne-les-Bains et Fréjus - Saint-Raphaël.

C'est dans la formation continue des demandeurs d'emploi que les évolutions territoriales sont les plus fréquentes. Les trois zones d'emploi d'Arles, de Cannes - Antibes et de Menton - Vallée de la Roya affichent de fortes augmentations des effectifs et trois autres de fortes diminutions : Draguignan, Manosque et Salon-de-Provence.

CARTE 1 LOCALISATION DES EFFECTIFS ET ÉVOLUTION PAR ZONE D'EMPLOI

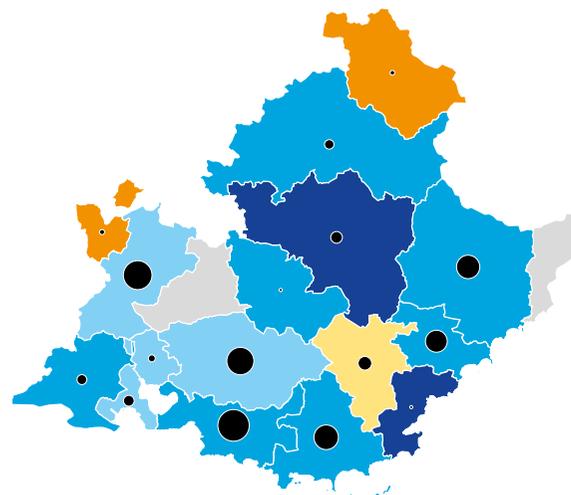
- Évolution 2011/2013**
- + 20 % et plus
 - De + 10 à + 19,9 %
 - De + 1 à + 9,9 %
 - De + 0,9 à - 0,9 %
 - De - 1 à - 9,9 %
 - De - 10 à - 19,9 %
 - - 20 % et plus
 - Pas d'objectif en 2011 et 2013 ou évolution non significative

La répartition territoriale des effectifs en formation, basée sur le lieu de formation des individus est le reflet de l'implantation géographique des sites de formation relevant des différents dispositifs.



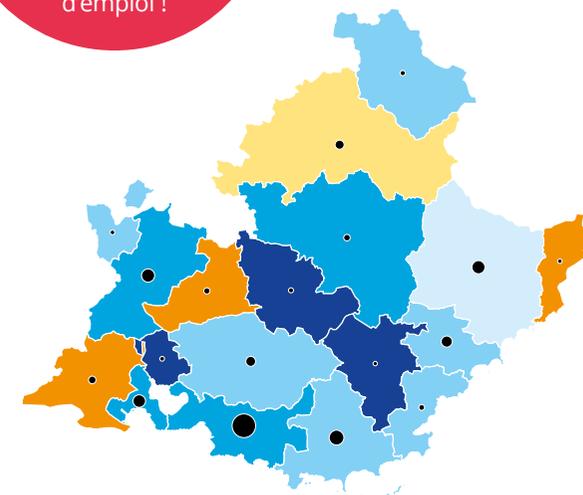
FI voie scolaire en dernière année

Évolution régionale : - 9 %
 (42 639 en 2014)



FI apprentissage en dernière année

Évolution régionale : - 11 %
 (13 210 en 2014)



FC demandeurs d'emploi

Évolution régionale : - 7 %
 (13 232 en 2014)

Sources ● - Traitement ORM.

Note de lecture : C'est dans la zone d'emploi de Marseille - Aubagne que les effectifs en formation initiale par voie scolaire sont les plus importants en 2014. Dans cette zone, les effectifs ont connu une baisse comprise entre 10 % et 19,9 % par rapport à 2011.

Ces évolutions n'influencent pas la concentration des effectifs en formation. Les principales zones d'emploi demeurent Aix-en-Provence, Avignon, Marseille - Aubagne, Nice et Toulon, qui rassemblent de 64 % des stagiaires de la formation continue des demandeurs d'emploi à 77 % des élèves et étudiants de la région. Globalement, ces cinq zones d'emplois rassemblent 75 % des formés ; cette proportion est restée stable entre 2011 et 2014.

Digne-les-Bains : la zone d'emploi toujours la mieux dotée en formation initiale

La contextualisation des effectifs en formation avec des données démographiques des publics cibles de chaque dispositif permet de mieux appréhender les spécificités territoriales en matière de dimensionnement de l'appareil de formation. Depuis 2011, les résultats de cette caractérisation des zones d'emploi n'évoluent qu'à la marge.

DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS EN FORMATION SELON LA DÉMOGRAPHIE DES TERRITOIRES

	FI voie scolaire en dernière année*	FI apprentissage en dernière année*	FC demandeurs d'emploi**
Les 3 zones d'emploi les mieux dotées	Digne-les-Bains Aix-en-Provence Toulon	Digne-les-Bains Avignon Draguignan	Istres - Martigues Gap Briançon
Les 3 zones d'emploi les moins bien dotées	Draguignan Manosque Fréjus - Saint-Raphaël	Fréjus - Saint-Raphaël Manosque Orange	Draguignan Salon-de-Provence Fréjus - Saint-Raphaël

* Nombre d'élèves et étudiants (ou d'apprentis) inscrits dans un établissement de la zone d'emploi / nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans la zone d'emploi.

** Nombre de stagiaires de la formation continue inscrits dans un organisme de formation de la zone d'emploi / nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans une agence Pôle emploi de la zone d'emploi au 31.12.2014.

Sources ● - Insee (RP 2012) - Pôle emploi, Direccte (DEFM ABC au 31.12.2014) - Traitement ORM.

ENCADRÉ 1 LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE LA VOIE SCOLAIRE

Pour la deuxième année consécutive, des données sur les élèves en situation de handicap ont été transmises par les rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. Cette année, les informations portent sur l'ensemble des jeunes handicapés de la région inscrits dans une formation du second degré au sein de la voie scolaire (y compris au sein des classes de BTS et CPGE – classe préparatoire aux grandes écoles). Ces données n'incluent ni l'enseignement agricole ni les écoles du secteur sanitaire et social.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 1 539 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans un lycée général ou technologique ou dans un lycée professionnel de la région PACA. Près de six sur dix, soit 895 jeunes, préparent une certification professionnelle. Parmi eux, 202 sont inscrits en dernière année de formation ; ils correspondent au champ d'observation de la cartographie des effectifs en formation professionnelle.

EFFECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL

	Nombre d'élèves handicapés	Évol. des effectifs 2013/2014
Toutes années de formation	895	+ 19 %
Dernière année de formation	202	+ 15 %
Dont part du niveau V (CAP)	22 %	- 30 %
Dont part niveau IV (bac pro)	60 %	+ 29 %
Dont part niveau III (BTS)	18 %	+ 25 %
Dont part femmes	42 %	+ 21 %
Dont part hommes	58 %	+ 14 %

Sources : Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice, enquêtes 3 et 12 de la DGESCO y compris post-bac, hors CNED, années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 – Traitement ORM.

Parmi ces 202 élèves en situation de handicap :

- 58 % sont des hommes ;
- 60 % préparent une certification professionnelle de niveau IV ;
- 24 % présentent un trouble moteur et 21 % présentent un trouble du langage et de la parole ;
- 65 % sont scolarisés dans un établissement de l'académie d'Aix-Marseille, 35 % dans un établissement de l'académie de Nice.

Ces élèves effectuent leur scolarité pour :

- 94 % d'entre eux à temps complet ;
- 87 %, exclusivement dans une classe ordinaire (1 % exclusivement en ULIS) ;
- 67 %, sans être accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou un contrat aidé ;
- 32 %, en ayant recours à un transport spécifique (aller et retour domicile école) ;
- 15 %, avec un aménagement spécifique installé dans l'établissement ou la classe.

Depuis 2013, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans la voie professionnelle d'un lycée de la région en dernière année de formation a augmenté de 15 % (passant de 167 à 202). Les élèves sont davantage portés sur les formations de niveaux IV et III au détriment de celles du niveau V. Bien que toujours minoritaire, la part des filles tend à augmenter.

En 2014, les troubles moteurs sont devenus le premier type de trouble pris en charge, devant les troubles du langage. La mobilisation des modalités d'organisation (temps de scolarisation, accompagnement par un AVS, aménagement spécifique...) de la scolarité des jeunes évolue très peu.



ENCADRÉ 2 LES AIDES INDIVIDUELLES À LA FORMATION (AIF) FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI

Depuis 2013, plusieurs plans d'action en faveur du développement de la formation des demandeurs d'emploi ont été mis en place avec comme objectifs 30 000 en 2013, 50 000 en 2014, puis 100 000 en 2015 et 500 000 formations en 2016 au niveau national. L'augmentation du nombre d'AIF constatée ici devrait donc se poursuivre, ce dispositif étant l'une des aides mobilisées pour atteindre ces objectifs.

- +** Hausse supérieure ou égale à 1 point
- =** Évolution comprise entre + 0,9 point et - 0,9 point
- Baisse supérieure ou égale à 1 point

L'AIF est une formation individuelle, subsidiaire aux AFC (actions de formation conventionnées mises en œuvre collectivement), mobilisée quand il n'existe pas de réponse collective.

En 2014, près de 4 400 demandeurs d'emploi préparent une formation certifiante par le biais d'une AIF (contre 270 en 2011, 1 030 en 2012 et 2 000 en 2013).

Les AIF visent de plus en plus l'accès à une certification : en 2014, la part des demandeurs d'emploi poursuivant cet objectif est de 36 %, soit une proportion supérieure de 10 points par rapport à 2011.

Comme en 2011, plus de la moitié des effectifs sont inscrits dans deux filières de formation : « Transports, logistique » (36 %) et « Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs » (24 %). Ces filières connaissent des évolutions différentes entre 2011 et 2014 : la part de la première diminue (- 5 points) alors que celle de la seconde augmente fortement (+ 13 points). Seule une autre filière voit sa part augmenter : « Agroalimentaire, alimentation, cuisine ».

Parmi ces formés, on décompte en 2014 :

- 28 % de femmes ; cette proportion est quasiment stable depuis 2011.
- 11 % de jeunes de moins de 26 ans et 27 % de 45 ans et plus. Cette année, la part des jeunes augmente fortement (+ 6 points) au détriment des 26-44 ans ; la part des 45 ans et plus est revenue à son niveau de 2011, après une forte augmentation en 2013.

EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES AIF MENANT À L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION PAR FILIÈRE DE FORMATION

	Effectifs 2014	Répartition 2014	Évolution 2011/14
1NA01 - Sciences humaines appliquées	s	s	-
2NA02 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	74	2 %	-
2NA03 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine	168	4 %	+
2NA04 - Bâtiment, travaux publics	88	2 %	-
2NA05 - Moteurs et mécanique auto	26	1 %	=
2NA06 - Fonctions transversales de la production	163	4 %	=
2NA07 - Formations industrielles	58	1 %	=
2NA08 - Chimie, plasturgie	15	0 %	=
2NA09 - Mode, matériaux souples et céramique	s	s	=
3NA10 - Transports, logistique	1 573	36 %	-
3NA11 - Commerce, vente	44	1 %	=
3NA12 - Fonctions transverses des entreprises et des administrations	397	9 %	-
3NA13 - Travail social	110	3 %	=
3NA14 - Santé	146	3 %	=
3NA15 - Accueil, hôtellerie, tourisme	131	3 %	=
3NA16 - Coiffure, esthétique	102	2 %	-
3NA17 - Communication, information et culture	46	1 %	=
3NA18 - Finances, banque, assurances et immobilier	41	1 %	=
3NA19 - Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs	1 046	24 %	+
Autre	150	3 %	=
Total	4 389	100 %	

Source : Pôle emploi PACA - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014, parmi les personnes en formation certifiante dans le cadre d'une AIF, 36 % (soit 1 573 personnes) visent une certification de la filière « Transports, logistique ».

03

BAISSE DU NOMBRE DE DOSSIERS DE VAE EN 2014

L'ESSENTIEL

Entre 2011 et 2014, on constate :

- Une **baisse globale** des effectifs inscrits dans une démarche de VAE, particulièrement marquée aux niveaux II et I.
 - Des dossiers portant aux deux tiers **sur des formations de niveaux V et III.**
-



Retrouvez plus d'informations pour les parcours VAE en 2014-2015 en PACA dans la publication réalisée par le Carif Espace compétences et l'ORM : www.orm-paca.org/Les-parcours-en-VAE-2014-2015-en-PACA

SOURCES MOBILISÉES DANS CETTE PARTIE

SOURCES

Validation des acquis de l'expérience :

- Carif Espace compétences
Dossiers recevables, passages devant un jury, validation totale ou partielle au cours des années civiles 2011 et 2014

Une baisse globale encore plus forte que l'an passé, marquée aux niveaux II et I

En 2014, le nombre de dossiers recevables, de passages devant un jury, de validations partielles ou encore de validations totales est en diminution par rapport à 2011.

Cette évolution est très marquée pour les VAE portant sur les niveaux II et I : la baisse est supérieure à 20 % à chacune des étapes. Le nombre de passages devant un jury et le nombre de validations partielles de certification sont également en forte diminution pour les certifications professionnelles de niveau III.

Cette tendance à la baisse était déjà observée en 2013, mais dans une moindre mesure.

Les niveaux V et III restent les niveaux pivots de la VAE mais le niveau IV augmente

Les démarches de VAE portant sur les niveaux V et III restent prédominantes : ces niveaux concentrent les deux tiers des dossiers quel que soit le niveau d'avancement dans le processus de VAE.

C'est au niveau IV que la part des démarches de VAE augmente le plus fortement : +8 points aux validations totales ; +5 points pour les dossiers recevables et passages devant le jury. Ce niveau rassemble désormais entre 18 % et 27 % des dossiers.

À l'opposé, la part des niveaux II et I continue à diminuer à chacune des étapes (-6 points en général) ; elle concentre au maximum 15 % des dossiers.

TABLEAU 3 EFFECTIFS INSCRITS DANS UNE DÉMARCHE DE VAE ET ÉVOLUTION PAR NIVEAU DE FORMATION

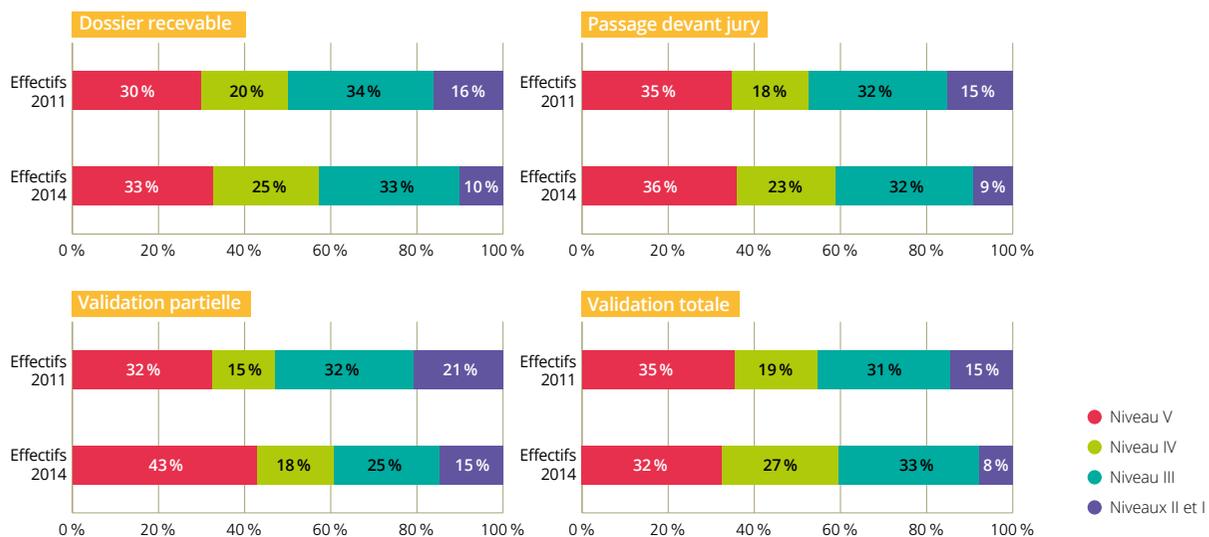
	Dossier recevable			Passage devant jury			Validation partielle			Validation totale		
	Effectifs 2011	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2011	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2011	Effectifs 2014	Évolution 2011/14	Effectifs 2011	Effectifs 2014	Évolution 2011/14
Niveau V	1 810	1 741	↘	1 733	1 383	↘↘	422	386	↘	1 122	758	↘↘
Niveau IV	1 222	1 316	↗	898	893	→	192	161	↘	612	633	↗
Niveau III	2 042	1 745	↘	1 599	1 230	↘↘	417	222	↘↘	975	760	↘↘
Niveaux II et I	988	544	↘↘	771	358	↘↘	273	133	↘↘	465	186	↘↘
Total	6 062	5 346	- 12 %	5 001	3 864	- 23 %	1 304	902	- 31 %	3 174	2 337	- 26 %

- ↗↗ Hausse supérieure à 20 %
- ↗ Hausse de 1 à 20 %
- Évolution comprise entre +0,9 % et -0,9 %
- ↘ Baisse de 1 % à 20 %
- ↘↘ Baisse supérieure à 20 %

Source ◉ - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014, 1 741 dossiers de VAE recevables visent une certification professionnelle de niveau V. Cet effectif est en diminution par rapport à 2011.

GRAPHIQUE 1 RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS DANS UNE DÉMARCHE DE VAE PAR NIVEAU DE FORMATION



Source ◉ - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014, 33 % des dossiers de VAE recevables visent une certification professionnelle de niveau V. Cette proportion était de 30 % en 2011.



04

DES DYNAMIQUES DIFFÉRENTES DANS LES DISPOSITIFS DE FORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI FINANCÉS PAR LES OPCA ET OPACIF

L'ESSENTIEL

En 2014, on constate :

- Des dynamiques différentes entre les dispositifs depuis 2013 : diminution des CIF-CDD et des CSP et légère augmentation des POE.
- Une grande diversité de filières de formation représentée en CIF-CDD et CSP, un choix plus limité dans les POE.
- Des dispositifs essentiellement positionnés sur des formations de niveaux V à III.
- Une minorité d'hommes et de jeunes dans tous ces dispositifs.

SOURCES MOBILISÉES DANS CETTE PARTIE

SOURCES

Formation continue des demandeurs d'emploi – dispositifs financés par les OPCA et Opacif :

- Afdas PACA, Agefos-PME PACA, Fongecif PACA, Unifaf PACA et Uniformation PACA

Effectifs entrés dans une formation certifiante au cours de l'année 2014, dans le cadre :

- d'un CIF-CDD
- d'un CSP
- d'une POE

PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DES VOIES DE QUALIFICATION

	Effectifs connus*	Effectifs pris en compte dans la cartographie	Part des effectifs pris en compte dans la cartographie
Formation continue des demandeurs d'emploi - OPCA et Opacif	1 922	708	37%
Dont CIF-CDD	771	468	61%
Dont CSP	724	155	21%
Dont POE	427	85	20%

Sources – Traitement ORM.

* Le nombre de formés peut être sous-estimé, certains OPCA et Opacif transmettent les informations uniquement sur les personnes préparant une certification professionnelle.

TABLEAU 4 EFFECTIFS ET RÉPARTITION PAR FILIÈRE DE FORMATION

	CIF-CDD		CSP		POE	
	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition
1NA01 – Sciences humaines appliquées	s	s	-	-	-	-
2NA02 – Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	15	3%	5	3%	-	-
2NA03 – Agroalimentaire, alimentation, cuisine	26	6%	s	s	-	-
2NA04 – Bâtiment, travaux publics	30	6%	7	5%	-	-
2NA05 – Moteurs et mécanique auto	s	s	-	-	-	-
2NA06 – Fonctions transversales de la production	23	5%	12	8%	-	-
2NA07 – Formations industrielles	7	1%	s	s	-	-
2NA08 – Chimie, plasturgie	-	-	s	s	-	-
2NA09 – Mode, matériaux souples et céramique	s	s	-	-	-	-
3NA10 – Transports, logistique	75	16%	16	10%	11	13%
3NA11 – Commerce, vente	7	1%	s	s	43	51%
3NA12 – Fonctions transverses des entreprises et des administrations	91	19%	76	49%	s	s
3NA13 – Travail social	30	6%	12	8%	8	9%
3NA14 – Santé	34	7%	s	s	-	-
3NA15 – Accueil, hôtellerie, tourisme	54	12%	s	s	12	14%
3NA16 – Coiffure, esthétique	15	3%	s	s	10	12%
3NA17 – Communication, information et culture	11	2%	s	s	-	-
3NA18 – Finances, banque, assurances et immobilier	5	1%	s	s	-	-
3NA19 – Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs	34	7%	s	s	-	-
Total	468	100%	155	100%	85	100%
Évolution par rapport à 2013	- 12%		- 14%		+ 4%	

Sources – Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014 au sein de la formation continue des demandeurs d'emploi relevant des dispositifs financés par les OPCA et Opacif partenaires, 7 personnes bénéficiant d'un CIF-CDD préparent une certification professionnelle de la filière « Commerce, vente ».

Retrouvez la définition de ces dispositifs en page 23.

Les données présentées dans cette partie concernent pour cette édition l'Afdas, l'Agefos-PME, le Fongecif, Unifaf et Uniformation.

TABEAU 5 EFFECTIFS ET RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

	CIF-CDD		CSP		POE	
	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition
Niveau V	211	45 %	48	31 %	s	s
Niveau IV	111	24 %	61	39 %	43	51 %
Niveau III	107	23 %	39	25 %	s	s
Niveau II	22	5 %	s	s	-	-
Niveau I	17	4 %	s	s	-	-
Total	468	100 %	155	100 %	85	100 %

Sources ● - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014 au sein de la formation continue des demandeurs d'emploi relevant des dispositifs financés par les OPCA et Opacif partenaires, 211 personnes bénéficiant d'un CIF-CDD préparent une certification professionnelle de niveau V.

TABEAU 6 CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS

	CIF-CDD		CSP		POE	
	Effectifs 2014	Part	Effectifs 2014	Part	Effectifs 2014	Part
Femmes	228	49 %	95	61 %	58	68 %
Moins de 26 ans	64	15 %	10	6 %	16	19 %
45 ans et plus	68	15 %	53	34 %	20	24 %
Total	468		155		85	

Sources ● - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014 au sein de la formation continue des demandeurs d'emploi relevant des dispositifs financés par les OPCA et Opacif partenaires, 228 personnes bénéficiant d'un CIF-CDD sont des femmes.

Un peu moins de formés en CIF-CDD et CSP qu'en 2013

En 2014, parmi les dispositifs financés par les OPCA et Opacif, le CIF-CDD permet à 470 demandeurs d'emploi de préparer une certification professionnelle. 155 personnes accèdent à une formation certifiante via un CSP et 85 par le biais d'une POE (individuelle ou collective).

Le nombre de bénéficiaires d'un CIF-CDD ou d'un CSP visant une certification professionnelle a diminué entre 2013 et 2014 alors qu'il a légèrement augmenté pour la POE.

Un large panel de filières de formation pour le CIF-CDD et le CSP

Le CIF-CDD et le CSP continuent à financer des formations issues d'un grand

nombre de filières de formation ; respectivement 18 et 16 filières de formation sont représentées sur les 19 existantes.

La répartition des effectifs en CIF-CDD entre les filières est la plus homogène alors qu'elle est plus concentrée dans le cadre des CSP. La filière « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » demeure la première filière de formation dans ces deux dispositifs ; elle concentre 19 % des bénéficiaires d'un CIF-CDD et 49 % des CSP.

La POE continue à être mobilisée sur un plus petit nombre de filière (6). Une personne sur deux prépare une certification professionnelle de la filière « Commerce, vente » dans ce cadre.

Ces trois dispositifs sont essentiellement concentrés sur des formations de niveau V à III : 92 % des CIF-CDD, 95 % des CSP, 100 % des POE. La part des formations de niveau V tend à diminuer dans les CSP et CIF-CDD, au profit du niveau IV. La POE reste davantage orientée vers le niveau IV.

Des hommes et des jeunes faiblement représentés

Les femmes sont très présentes dans l'ensemble des dispositifs : 49 % des CIF-CDD, 61 % CSP et 68 % des POE.

Quant aux jeunes, ils constituent au mieux 19 % des formés dans le cadre des POE. Les 45 ans et plus sont également minoritaires ; c'est dans les CSP que leur part (34 %) est la plus élevée, ce dispositif étant mobilisé pour des personnes ayant connu un licenciement économique.

Les CIF-CDD mobilisés sur l'ensemble du territoire, les CSP un peu plus diffus

La répartition territoriale des employeurs (actuels ou anciens) de ces trois dispositifs se différencie. Pour le CIF-CDD, toutes les zones d'emploi sont couvertes. Celles de Marseille - Aubagne (28 %) et de Nice (11 %) rassemblent le plus de formés. Pour les bénéficiaires d'un CSP, tous les territoires ne sont pas couverts (13 sur 18) et les plus représentés sont Toulon (23 %), Antibes (15 %) puis Marseille - Aubagne (14 %).

Concernant les POE, les formés dont le futur employeur est situé hors PACA ou non localisé sont trop nombreux (88 %) pour en faire une analyse.

CIF-CDD

Le **congé individuel de formation en CDD** est destiné aux anciens salariés en CDD, y compris les jeunes ayant accompli plusieurs contrats courts. En fonction des priorités de formation qu'il définit annuellement, l'organisme paritaire agréé au titre du CIF (Opacif) de l'ancien employeur finance les frais pédagogiques de l'action de formation. Celle-ci peut permettre au salarié de se reconvertir, d'obtenir une certification ou de perfectionner ses connaissances et compétences. Pendant le CIF, le salarié en CDD devient stagiaire de la formation professionnelle.

CSP

Depuis 2011, un **contrat de sécurisation professionnelle** doit être proposé aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. D'une durée maximale de 12 mois, le CSP permet au salarié de mettre en œuvre un parcours de retour à l'emploi comprenant notamment un accompagnement par Pôle emploi et des périodes de formation. Ces formations préparent à des métiers pour lesquels les besoins de main-d'œuvre ne sont pas satisfaits ou à des métiers qui recrutent. Les OPCA, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ou le Conseil régional peuvent contribuer au financement de ces formations.

POE

La **préparation opérationnelle à l'emploi** permet aux demandeurs d'emploi de développer leurs compétences ou d'acquérir une qualification préalable à leur recrutement sur un contrat durable. D'une durée maximum de 400 heures, la formation est prise en charge par Pôle emploi. Elle peut être co-financée par l'OPCA du futur employeur pour les formations dont le coût dépasse le plafond fixé par Pôle emploi. Il existe des POE individuelles et collectives.



05

AUGMENTATION DU NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DE FORMATION FINANCÉS PAR LES OPCA ET OPACIF

L'ESSENTIEL

En 2014, on constate :

- Une **augmentation du nombre de bénéficiaires** d'un CIF-CDI, d'une période de professionnalisation et d'une formation hors temps de travail.
- Un **grand choix de filières de formation**, hormis dans les formations hors temps de travail.
- Le CIF-CDI et la période de professionnalisation plus souvent orientés vers les premiers niveaux de formation que les contrats de professionnalisation ou que la formation hors temps de travail.
- **Beaucoup de femmes** dans l'ensemble de ces dispositifs, des jeunes majoritaires uniquement en contrat de professionnalisation.
- Des dispositifs fortement mobilisés pour les salariés de la zone d'emploi de Marseille - Aubagne.

SOURCES MOBILISÉES DANS CETTE PARTIE

SOURCES

Formation continue des salariés – dispositifs financés par les OPCA et Opacif :

- Afdas PACA, Agefos-PME PACA, Fongecif PACA, Unifaf PACA et Uniformation PACA

Effectifs entrés dans une formation certifiante au cours de l'année 2014, dans le cadre :

- d'un CIF-CDI
- d'une période de professionnalisation
- d'un contrat de professionnalisation
- d'une formation hors temps de travail

PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DES VOIES DE QUALIFICATION

Périmètre d'observation selon les dispositifs

	Effectifs connus*	Effectifs pris en compte dans la cartographie	Part des effectifs pris en compte dans la cartographie
Formation continue des salariés - OPCA et Opacif	7 797	5 031	65 %
Dont CIF-CDI	1 734	1 196	69 %
Dont période de professionnalisation	2 573	1 484	58 %
Dont formation hors temps de travail	186	41	22 %
Dont contrat de professionnalisation	3 304	2 310	70 %

Sources - Traitement ORM.

* Le nombre de formés peut être sous-estimé, certains OPCA et Opacif transmettant les informations uniquement sur les personnes préparant une certification professionnelle.

Davantage de bénéficiaires dans l'ensemble des dispositifs à destination des salariés

En 2014, au sein des dispositifs de formation continue financés par les OPCA et les Opacif, de nombreux salariés préparent une certification professionnelle. Ils sont :

- 2 310 dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- 1 500 via la période de professionnalisation ;
- 1 200 par le biais d'un congé individuel de formation (CIF-CDI) ;
- 40 dans le cadre d'une formation hors temps de travail (FHTT).

Hormis pour les contrats de professionnalisation pour lesquels l'observation ne peut se faire, le nombre de bénéficiaires a augmenté dans tous les dispositifs entre 2013 et 2014 : +21 % pour les périodes de professionnalisation, +13 % pour les CIF-CDI et +11 % pour les FHTT.

Des particularités en termes de filières et de niveaux de formation pour chaque dispositif

Que ce soit dans le cadre d'un CIF-CDI, d'une période ou d'un contrat de professionnalisation, la totalité (ou la quasi-totalité) des filières de formation sont représentées. Le panel de filières est beaucoup restreint dans le cadre de la FHTT (9 filières sur 19) où près de la moitié des formés préparent une certification dans les « Fonctions transverses des entreprises et des administrations ».

Chaque dispositif de formation pour les salariés se distingue en termes de représentation des filières :

- « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » (20 %) et « Santé » (16 %) pour le CIF-CDI ;
- « Travail social » (35 %) et « Bâtiment, travaux publics » (17 %) pour la période de professionnalisation ;
- « Commerce, vente » (26 %), « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » (22 %) et « Travail social » (22 %) au sein des contrats de professionnalisation.

Les formations issues des filières « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » et « Travail social » sont souvent préparées dans le cadre de la formation continue des salariés.

TABEAU 7 EFFECTIFS ET RÉPARTITION PAR FILIÈRE DE FORMATION

Les données présentées dans cette partie concernent pour cette édition l'Afdas, l'Agefos-PME, le Fongecif, Unifaf et Uniformation.

	CIF-CDI		Période de professionnalisation		Formation hors temps de travail		Contrat de professionnalisation	
	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition
1NA01 - Sciences humaines appliquées	s	s	s	s	-	-	5	0 %
2NA02 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	30	3 %	17	1 %	s	s	s	s
2NA03 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine	76	6 %	20	1 %	s	s	18	1 %
2NA04 - Bâtiment, travaux publics	58	5 %	254	17 %	-	-	11	0 %
2NA05 - Moteurs et mécanique auto	14	1 %	-	-	-	-	s	s
2NA06 - Fonctions transversales de la production	72	6 %	7	0 %	-	-	25	1 %
2NA07 - Formations industrielles	30	3 %	s	s	-	-	37	2 %
2NA08 - Chimie, plasturgie	s	s	-	-	-	-	10	0 %
2NA09 - Mode, matériaux souples et céramique	14	1 %	s	s	-	-	9	0 %
3NA10 - Transports, logistique	161	13 %	41	3 %	s	s	56	3 %
3NA11 - Commerce, vente	35	3 %	25	2 %	-	-	592	26 %
3NA12 - Fonctions transverses des entreprises et des administrations	235	20 %	225	15 %	19	46 %	507	22 %
3NA13 - Travail social	147	12 %	521	35 %	5	12 %	511	22 %
3NA14 - Santé	186	16 %	84	6 %	s	s	17	1 %
3NA15 - Accueil, hôtellerie, tourisme	15	1 %	16	1 %	-	-	72	3 %
3NA16 - Coiffure, esthétique	35	3 %	9	1 %	7	17 %	212	9 %
3NA17 - Communication, information et culture	23	2 %	14	1 %	s	s	26	1 %
3NA18 - Finances, banque, assurances et immobilier	9	1 %	14	1 %	-	-	151	7 %
3NA19 - Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs	51	4 %	231	16 %	s	s	46	2 %
Total	1 196	100 %	1 484	100 %	41	100 %	2 310	100 %
Évolution par rapport à 2013	+ 13 %		+ 21 %		+ 11 %		Non disponible	

Sources  - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014 au sein de la formation continue des salariés relevant des dispositifs financés par les OPCA et Opacif partenaires, 3 % des personnes bénéficiant d'un CIF-CDI (soit 35 personnes) préparent une certification professionnelle de la filière « Commerce, vente ».

Pour la première année, **les contrats de professionnalisation** sont proposés avec les autres dispositifs de formation financés par les OPCA. Ces données relèvent de la collecte auprès des OPCA partenaires, les données exhaustives fournies précédemment par la Direccte PACA n'étant plus disponibles. Le champ couvert est donc plus restreint pour 2014.

TABLEAU 8 EFFECTIFS ET RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

	CIF-CDI		Période de professionnalisation		Formation hors temps de travail		Contrat de professionnalisation	
	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition
Niveau V	667	56 %	767	52 %	13	32 %	514	22 %
Niveau IV	182	15 %	276	19 %	5	12 %	412	18 %
Niveau III	201	17 %	160	11 %	5	12 %	1 033	45 %
Niveau II	100	8 %	137	9 %	5	12 %	251	11 %
Niveau I	46	4 %	144	10 %	13	32 %	100	4 %
Total	1 196	100 %	1 484	100 %	41	100 %	2 310	100 %

Sources ● – Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014 au sein de la formation continue des salariés relevant des dispositifs financés par les OPCA et Opacif partenaires, 56 % des personnes bénéficiant d'un CIF-CDI (soit 667 personnes) préparent une certification professionnelle de niveau V.

TABLEAU 9 CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS

	CIF-CDI		Période de professionnalisation		Formation hors temps de travail		Contrat de professionnalisation	
	Effectifs 2014	Part	Effectifs 2014	Part	Effectifs 2014	Part	Effectifs 2014	Part
Femmes	651	54 %	802	54 %	35	85 %	1 626	70 %
Moins de 26 ans	39	3 %	517	35 %	s	s	1 952	85 %
45 ans et plus	279	23 %	246	18 %	s	s	39	2 %

Sources ● – Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014 au sein de la formation continue des salariés relevant des dispositifs financés par les OPCA et Opacif partenaires, 54 % des personnes bénéficiant d'un CIF-CDI (soit 651 personnes) sont des femmes

Peu de formations de niveaux II et I visées par ces dispositifs

Plus d'un formé sur deux vise une formation de niveau V dans le cadre du CIF-CDI et la période de professionnalisation. Le contrat de professionnalisation est plus concentré sur le niveau III. Ces dispositifs sont rarement mobilisés pour financer des formations de niveaux II et I.

Les femmes sont majoritaires, les jeunes souvent en minorité

La part des femmes est importante dans l'ensemble des dispositifs : elle s'échelonne de 54 % parmi les bénéficiaires d'un CIF-CDI à 85 % pour les formations hors temps de travail.

À des degrés différents, les périodes et contrats de professionnalisation sont les deux dispositifs les plus mobilisés par les jeunes (respectivement 35 % et

85 % des formés). Les 45 ans et plus sont plus présents dans le cadre du CIF-CDI ou de la FHTT (23 % et 27 %).

Une couverture régionale globale avec une concentration sur Marseille - Aubagne

Hormis pour la FHTT, les trois autres dispositifs de formation sont représentés sur l'ensemble des zones d'emploi. Toutefois les employeurs des salariés bénéficiaires sont très souvent issus du territoire de Marseille - Aubagne : 22 % des formés en FHTT et jusqu'à 41 % des périodes de professionnalisation. Ces dispositifs sont essentiellement mobilisés dans les territoires urbains : ainsi les zones d'emploi d'Avignon, d'Aix-en-Provence, de Marseille - Aubagne, de Nice et de Toulon rassemblent près des trois quarts des salariés formés en 2014.



À noter toutefois que pour 24 % des signataires d'un contrat de professionnalisation l'employeur est situé en dehors de PACA ou est non localisé.

CIF-CDI

Le **congé individuel de formation** est à l'initiative du salarié en CDI. Il constitue un droit à l'absence, pendant lequel le contrat de travail est suspendu, pour suivre une formation de son choix afin de changer de profession, d'activité, d'accéder à un niveau supérieur de qualification... Ce dispositif conduit à des formations longues (d'une durée maximale d'un an, à temps complet). Les frais pédagogiques et la rémunération sont pris en charge totalement ou partiellement par un Opacif.

Période de professionnalisation

La **période de professionnalisation** favorise le maintien dans l'emploi de salariés en CDI en situation de fragilité face à l'emploi, ainsi que les bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI). Elle leur permet d'acquérir une qualification ou de participer à une action de formation reconnue prioritaire par les branches professionnelles. Lorsqu'elle est à l'initiative de l'employeur, elle est mise en œuvre dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, en bâtissant un parcours de professionnalisation basé sur l'alternance. Elle est financée par un OPCA.

Formation hors temps de travail

Instaurée par la loi du 24 novembre 2009, la **formation hors temps de travail (FHTT)** permet la prise en charge, par un Opacif, des frais pédagogiques d'une formation, d'une durée minimale de 120 heures, se déroulant hors temps de travail (cours du soir, par exemple). Ce dispositif récent s'adresse aux salariés en CDI et en CDD qui souhaitent concrétiser leur projet professionnel ou personnel en suivant une formation de leur choix. Elle peut être complémentaire à la VAE ou au CIF pour financer des modules non obtenus ou des préparations de concours d'entrée en formation.

Le contrat de professionnalisation

Le **contrat de professionnalisation** s'adresse principalement aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Ce contrat de travail peut être un CDI ou un CDD de 6 à 12 mois. Basé sur l'alternance, il permet l'acquisition d'une première qualification professionnelle ou d'une qualification complémentaire à la formation initiale en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise. La durée de l'action de formation représente entre 15 % et 25 % de la durée totale du CDD, sans pouvoir être inférieure à 150 heures pour un CDI. Elle est financée par l'OPCA de l'employeur.

ENCADRÉ 3 LES OPCA-OPACIF ET LE HANDICAP

L'Afdas, l'Agefos PME, le Fongecif, Unifaf et Uniformation sont les cinq OPCA et Opacif qui contribuent à la cartographie des effectifs en formation professionnelle depuis 2014 (2^e édition). Ils fournissent pour cet outil des données sur les personnes ayant bénéficié d'une action de formation financée dans le cadre d'un CIF-CDI ou d'un CIF-CDD, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat de sécurisation des parcours (CSP), d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ou encore d'une formation hors temps de travail (FHTT).

Devant le constat de faible disponibilité de données sur les travailleurs handicapés en formation professionnelle, l'ORM s'est engagé dans une démarche d'enquête auprès de ces organismes, afin de les interroger sur la variable « handicap » dans leurs bases de données, ainsi que sur les projets qu'ils développent en lien avec cette thématique.

Confirmation des limites d'exploitation des données en provenance des OPCA et Opacif

La variable « handicap » est présente dans les fiches de renseignements soumises aux entreprises et salariés ayant un projet de formation. *A priori*, il y aurait donc la possibilité d'obtenir des données sur les effectifs de travailleurs handicapés en formation, avec pourquoi pas des croisements (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, etc.).

Mais l'exhaustivité et la fiabilité de ces données est interrogée. La variable « handicap » n'est pas

systématiquement renseignée. Elle l'est seulement quand l'entreprise ou le salarié évoquent spontanément une situation de handicap : l'OPCA n'interroge pas sur ce sujet « afin de ne pas stigmatiser » son interlocuteur.

Et par ailleurs, rien n'indique si la personne dispose ou non d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

La fiabilité de cette donnée peut être variable suivant les dispositifs : elle semble plus solide dans le cas du contrat de professionnalisation (aménagements du contrat pour les publics en situation de handicap) ou parfois du CIF (éventuellement système de « scoring » positif dans le cas de travailleurs handicapés).

Une volonté de développer des coopérations avec les acteurs du handicap

Les OPCA sont réceptifs au développement de liens avec les acteurs de l'emploi et de la formation des personnes handicapées, notamment parce que leurs adhérents peuvent être confrontés à des problématiques spécifiques de santé au travail, avec un intérêt pour mobiliser des dispositifs de formation dans une perspective de maintien dans l'emploi.

Du côté de l'Agefiph, cette dynamique s'inscrit dans une logique plus globale de partenariats avec des organisations professionnelles : il s'agit soit de coopérations spécifiques à notre région (par exemple convention avec la fédération régionale des industries agroalimentaires ou celle des transports de voyageurs) ; ou de la déclinaison régionale de coopérations portées par la DG Agefiph (Handiformabanque, Gema Handicap – assurances, mutuelles – Hanvol – aéronautique – etc.).

Quelques actions en lien avec le champ du handicap

Quand les OPCA ou Opacif sont en première ligne sur la thématique du handicap, ils peuvent avoir à leur actif :

- un accord de branche sur la formation professionnelle qui met l'accent sur les publics en situation de handicap (par exemple Unifaf) ;
- des actions de professionnalisation pour les équipes des OPCA, développées sur les problématiques de santé au travail et incluant des informations sur le handicap (Afdas – action partenariale avec Audiens et Arcade) ;
- voire une démarche d'état des lieux des actions développées au niveau national/régional, au sein de l'OPCA et avec les partenaires (Diagnostic de l'action d'Agefos PME en faveur du handicap – décembre 2014).

Ces exemples témoignent d'une sensibilisation croissante des cinq OPCA et Opacif interrogés au sujet des enjeux et outils de sécurisation de l'emploi des travailleurs handicapés. Pour poursuivre cette dynamique, ces organismes évoquent l'intérêt :

- d'appels à projets comme ceux du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FSPP) qui bénéficieraient aux travailleurs handicapés.
- de coopérations avec l'Agefiph (et le FIPHP), susceptibles de générer un engagement plus fort dans le champ du handicap.

Ces coopérations sont un signal fort pour que la variable « handicap » soit davantage valorisée dans l'activité des OPCA et Opacif.

Enquêtes réalisées par Pierre Lorent, pour la mission handicap de l'ORM.

ENCADRÉ 4 LES CQP DANS LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE FORMATION

	Formation continue des demandeurs d'emploi		OPCA Demandeurs d'emploi		OPCA Salariés	
	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition	Effectifs 2014	Répartition
1NA01 - Sciences humaines appliquées	-	-	-	-	-	-
2NA02 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	5	1 %	30	16 %	5	1 %
2NA03 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine	-	-	-	-	s	s
2NA04 - Bâtiment, travaux publics	7	1 %	-	-	s	s
2NA05 - Moteurs et mécanique auto	11	2 %	s	s	-	-
2NA06 - Fonctions transversales de la production	31	5 %	-	-	5	1 %
2NA07 - Formations industrielles	45	7 %	5	3 %	6	1 %
2NA08 - Chimie, plasturgie	-	-	-	-	s	s
2NA09 - Mode, matériaux souples et céramique	-	-	-	-	-	1 %
3NA10 - Transports, logistique	-	-	s	s	5	1 %
3NA11 - Commerce, vente	-	-	s	s	7	1 %
3NA12 - Fonctions transverses des entreprises et des administrations	-	-	-	-	s	s
3NA13 - Travail social	-	-	-	-	s	s
3NA14 - Santé	-	-	-	-	-	-
3NA15 - Accueil, hôtellerie, tourisme	177	27 %	118	63 %	177	33 %
3NA16 - Coiffure, esthétique	-	-	-	-	17	3 %
3NA17 - Communication, information et culture	-	-	s	s	s	s
3NA18 - Finances, banque, assurances et immobilier	-	-	-	-	124	23 %
3NA19 - Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs	377	58 %	22	12 %	177	33 %
Total	653	100 %	186	100 %	532	100 %
Part des femmes	nd		41 %		50 %	
Part des moins de 26 ans	nd		53 %		27 %	
Part des plus de 45 ans	nd		11 %		26 %	

Sources  - Traitement ORM.

Note de lecture : En 2014, 177 personnes préparant un CQP dans le cadre de la formation continue des demandeurs d'emploi se forment dans la filière « Accueil, hôtellerie, tourisme », soit 27 % des formés.

nd : non disponible.

En 2014, 1 370 personnes visent l'acquisition d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) en PACA. Parmi elles, 650 demandeurs d'emploi en formation sont financés sur fonds publics, 530 salariés et 190 demandeurs d'emploi mobilisent l'un des dispositifs financés par un OPCA ou un Opacif.

Ces certifications, inscrites pour la plupart au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), sont de plus en plus fréquentes. Ainsi, par rapport 2013, elles ont augmenté de 112 % pour les demandeurs d'emploi, de 115 % chez les demandeurs d'emploi dont la formation est financée par un OPCA ou un Opacif, de 37 % chez les salariés (hors contrat de professionnalisation).

Deux filières de formation rassemblent l'essentiel des formés quel que soit le dispositif de formation

Selon le dispositif de formation mobilisé, entre 66 % et 85 % des personnes visant un CQP se forment dans les filières « Accueil, hôtellerie, tourisme » et « Services aux personnes, aux collectivités et activités de loisirs ». La filière « Finances, banque, assurances et immobilier » est également bien représentée (23 %) dans les dispositifs destinés aux salariés financés par les OPCA et Opacif.

Moins de femmes quel que soit le dispositif

La part des femmes préparant ce type de certification est inférieure de 10 points à leur part dans les formations visant une certification inscrites de droit au RNCP.

Les constats observés portant sur l'âge varient selon le type de bénéficiaires dans les dispositifs financés par les OPCA et Opacif : plus de jeunes parmi les demandeurs d'emploi au détriment des 45 ans et plus ; moins de jeunes parmi les salariés au profit des seniors.

La répartition géographique diffère d'un dispositif à l'autre

Dans le cadre de la formation continue des demandeurs d'emploi, l'ancrage géographique est fait à partir de l'organisme de formation. Hormis Salon-de-Provence et Arles, les formations visant un CQP sont accessibles sur tous les territoires. Les zones d'emploi de Marseille - Aubagne (20 %) et de Cannes - Antibes (17 %) accueillent le plus de formés.

Parmi les dispositifs destinés aux salariés financés par les OPCA et Opacif, tous les territoires – ici identifiés par l'employeur – sont couverts (hormis Cavaillon - Apt). Les zones d'emploi d'Arles (35 %) et de Nice (20 %) rassemblent les plus fortes parts de salariés.

Dans le cas des dispositifs financés par les OPCA et Opacif destinés aux demandeurs d'emploi, ces formations présentent des effectifs sur deux tiers des territoires. Toutefois, 45 % des futurs ou anciens employeurs ne sont pas en PACA ou n'ont pas été localisés.

ANNEXE 1 : LES 19 FILIÈRES RÉGIONALES DE FORMATION ET LEUR COMPOSITION

Filière de formation	NSF	Commentaire
1NA01 - Sciences humaines appliquées	120 - Spécialités pluridisciplinaires. Sciences humaines et droit. 121 - Géographie. 123 - Sciences sociales (y compris démographie et anthropologie). 124 - Psychologie. 125 - Linguistique. 127 - Philosophie, éthique et théologie.	Cette filière de formation regroupe des spécialités des domaines disciplinaires de la nomenclature NSF. Elle comprend uniquement des licences et des masters professionnels, appartenant principalement au champ de la psychologie (psychologie sociale, psychologie clinique, neuropsychologie) ou des sciences humaines et sociales. Contrairement aux autres filières, ce regroupement de diplômes professionnels ne correspond pas à une logique de filière en termes de parcours de formation comme de métiers. <i>Les diplômes qui constituent cette filière n'étaient pas pris en compte dans la nomenclature de 2003.</i>
2NA02 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	210 - Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture. 110 - Spécialités pluriscientifiques 118 - Sciences de la vie. 211 - Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière...) 212 - Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires). 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche. 214 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports).	Cette filière regroupe les formations visant l'ensemble des métiers du secteur agricole, de la nature et du vivant. Elle inclut notamment des spécialités disciplinaires (formations de l'enseignement supérieur) dédiées à la conduite de projet en agronomie, mais aussi les formations aux métiers de l'aménagement paysager. Ces formations peuvent viser des prestations de services telles que l'entretien des espaces verts, qui relèvent du secteur tertiaire. <i>Dans la nomenclature de 2003, cette filière n'était composée que des spécialités technico-professionnelles de la production.</i>
2NA03 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine	221 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine.	Cette filière, constituée d'une seule NSF, regroupe des formations menant à des métiers qui s'exercent dans des secteurs différents : industrie agroalimentaire, artisanat (métiers de bouche), hôtellerie-restauration (cuisine) et commerce (vente en alimentation). Si cette diversité questionne la cohérence de la filière de formation au regard des acteurs économiques concernés, elle correspond toutefois à une logique de filière économique et de métiers, construite autour de la mise en œuvre des produits alimentaires, qui dépasse l'entrée sectorielle. <i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i>
2NA04 - Bâtiment, travaux publics	230 - Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois. 231 - Mines et carrières, génie civil, topographie. 232 - Bâtiment : construction et couverture. 233 - Bâtiment : finitions. 234 - Travail du bois et de l'ameublement.	Cette filière regroupe l'ensemble des formations visant les métiers du bâtiment et du génie civil, qui relèvent du champ bien défini de plusieurs branches professionnelles et OPCA. La spécialité relative au travail du bois est intégrée dans cette filière, même si elle a pour spécificité de comprendre certaines formations à caractère artistique (ébénisterie, arts du bois, lutherie notamment). <i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i>
2NA05 - Moteurs et mécanique auto	252 - Moteurs et mécanique auto.	Cette filière est constituée d'une seule NSF, dont les formations relèvent du champ bien défini d'une branche professionnelle. <i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i>
2NA06 - Fonctions transversales de la production	227 - Énergie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités : froid, climatisation, chauffage). 255 - Électricité, électronique (non compris automatismes, productique).	Cette filière regroupe les formations visant les fonctions transversales de la production, marquées par la polyvalence des professionnels qui s'insèrent dans le BTP comme dans l'industrie. <i>Cette filière n'existait pas dans la nomenclature 2003.</i>

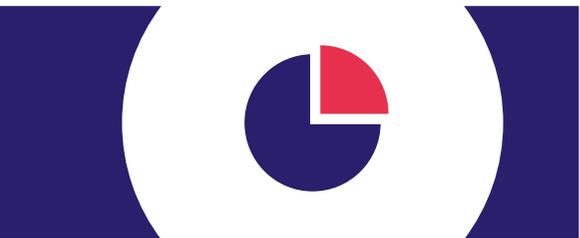
2NA07 - Formations industrielles	<p>250 - Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique).</p> <p>251 - Mécanique générale et de précision, usinage.</p> <p>253 - Mécanique aéronautique et spatiale.</p> <p>254 - Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque de bateau, cellule d'avion).</p> <p>223 - Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non-ferreux).</p> <p>201 - Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle).</p> <p>200 - Technologies industrielles fondamentales (génie industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle).</p> <p>115 - Physique.</p> <p>209 - Spécialités non spécifiées du domaine 20.</p> <p>220 - Spécialités pluritechnologiques des transformations.</p> <p>226 - Papier, carton.</p>	<p>Cette filière est essentiellement constituée du rapprochement de l'ensemble des formations industrielles correspondant au champ de l'UIMM (mécanique, métallurgie, aéronautique, génie industriel) et de l'OPCAIM (organisme paritaire collecteur agréé des industries de la métallurgie). Les diplômes de l'enseignement supérieur « à visée professionnelle » de la spécialité « Physique » sont inclus dans ce regroupement car ils relèvent du génie industriel (R&D).</p> <p><i>Cette filière n'existait pas dans sa configuration actuelle dans la nomenclature de 2003.</i></p>
2NA08 - Chimie, plasturgie	<p>222 - Transformations chimiques et apparentés (y compris industrie pharmaceutique).</p> <p>111 - Physique-chimie</p> <p>112 - Chimie-biologie, biochimie.</p> <p>116 - Chimie.</p> <p>225 - Plasturgie, matériaux composites.</p>	<p>Cette filière est constituée des formations du domaine de la chimie-plasturgie, qu'il s'agisse des diplômes visant les métiers de la production ou les fonctions de R&D (diplômes du supérieur). Ces spécialités industrielles ont été isolées car elles correspondent à des interlocuteurs économiques spécifiques (OPCA et branches professionnelles).</p> <p><i>Cette filière n'existait pas dans la nomenclature de 2003.</i></p>
2NA09 - Mode, matériaux souples et céramique	<p>240 - Spécialités pluritechnologiques. Matériaux souples.</p> <p>241 - Textile.</p> <p>242 - Habillement (y compris mode, couture).</p> <p>243 - Cuir et peaux.</p> <p>224 - Matériaux de construction, verre, céramique.</p>	<p>Cette filière comprend en majorité des formations à caractère artistique, qu'elles visent les métiers de la mode ou les métiers de l'artisanat en céramique. C'est cette spécificité qui a prévalu au rapprochement de la spécialité « Matériaux de construction, verre, céramique » et des spécialités liées aux matériaux souples.</p> <p><i>Cette filière n'existait pas dans sa configuration actuelle dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA10 - Transports, logistique	<p>311 - Transport, manutention, magasinage.</p>	<p>Cette filière est constituée d'une seule NSF, dont les formations relèvent du champ bien défini de plusieurs branches professionnelles et d'un OPCA.</p> <p><i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA11 - Commerce, vente	<p>312 - Commerce, vente.</p>	<p>Cette filière est constituée d'une seule NSF, dont les formations relèvent du champ bien défini de plusieurs branches professionnelles et OPCA. Ces formations visent une pluralité de métiers et d'activités : commerce de détail, grande distribution, e-commerce...</p> <p><i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA12 - Fonctions transverses des entreprises et des administrations	<p>300 - Spécialités plurivalentes des services</p> <p>310 - Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités).</p> <p>314 - Comptabilité, gestion.</p> <p>315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.</p> <p>333 - Enseignement, formation.</p> <p>324 - Secrétariat, bureautique.</p> <p>136 - Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales.</p> <p>326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.</p> <p>114 - Mathématiques.</p> <p>128 - Droit, sciences politiques.</p>	<p>Cette filière regroupe les spécialités relevant des fonctions supports de l'activité des entreprises et des administrations, qu'elles soient externalisées ou internalisées. Il s'agit des fonctions de gestion et administration (y compris ressources humaines, formation, traduction).</p> <p>Elle comprend également des formations visant des services à technicité plus élevée (informatique, statistiques, appui juridique) qui relèvent pour partie des domaines disciplinaires.</p> <p><i>Cette filière n'existait pas dans la nomenclature de 2003.</i></p>



3NA13 - Travail social	330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales. 332 - Travail social.	<p>Cette filière isole les formations relatives au travail social. Elle regroupe ainsi les diplômes des écoles du secteur sanitaire et social (auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, éducateur spécialisé, assistant de service social...) et les autres certifications se rapportant au champ du social (petite enfance, carrières sanitaires et sociales, économie sociale et familiale...).</p> <p><i>Dans la nomenclature de 2003, ces spécialités étaient associées à celle de la santé.</i></p>
3NA14 - Santé	331 - Santé.	<p>Cette filière isole les formations relatives à la santé, spécifiques par le caractère réglementé des métiers auxquels elles conduisent. Elle regroupe ainsi les diplômes des écoles du secteur sanitaire et social (aide-soignant, infirmier, auxiliaire de puériculture...) et les autres certifications se rapportant au champ de la santé (préparateur en pharmacie, analyse de biologie médicale...).</p> <p><i>Dans la nomenclature de 2003, cette spécialité était associée à celles du travail social.</i></p>
3NA15 - Accueil, hôtellerie, tourisme	334 - Accueil, hôtellerie, tourisme.	<p>Cette filière est constituée d'une seule NSF qui regroupe les formations du champ de l'hôtellerie-restauration (accueil, réception, service, gestion hôtelière...) ainsi que du tourisme (conseil, animation touristique, vente de produits touristiques, management de projet touristique, économie du tourisme...).</p> <p><i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA16 - Coiffure, esthétique	336 - Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.	<p>Cette filière est constituée d'une seule NSF, dont les formations relèvent du champ bien défini de deux branches professionnelles.</p> <p><i>Cette filière préexistait dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA17 - Communication, information et culture	320 - Spécialités plurivalentes de la communication 321 - Journalisme et communication (y compris communication graphique et publicité). 322 - Techniques de l'imprimerie et de l'édition. 323 - Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle. 130 - Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes. 132 - Arts plastiques. 133 - Musique, arts du spectacle. 134 - Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes. 325 - Documentation, bibliothèques, administration des données. 131 - Français, littérature et civilisation française. 342 - Protection et développement du patrimoine culturel.	<p>Cette filière isole les spécialités qui relèvent des fonctions de communication et d'information quel qu'en soit le support (papier, image, son...). Les spécialités des domaines disciplinaires à caractère artistique et culturel ont été intégrées dans cette filière du fait de leur proximité avec les formations des domaines technico-professionnels relatives à la photo, au cinéma, au spectacle vivant, à la musique... Ceci est renforcé par la cohérence en termes d'OPCA représentatif de l'ensemble de ces activités : l'Afdas (Assurance formation des activités du spectacle).</p> <p>La gestion du patrimoine culturel (médiation culturelle, protection...) est également contenue dans cette filière.</p> <p><i>Cette filière n'existait pas dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA18 - Finances, banque, assurances et immobilier	313 - Finances, banque, assurances. 122 - Économie. 345 - Application des droits et statuts des personnes.	<p>Cette filière regroupe les formations visant les métiers de la finance, banque, assurance et de l'immobilier qui relèvent de branches professionnelles bien identifiées. Une partie de ces formations appartient aux domaines disciplinaires. Les diplômes liés à la gestion du patrimoine financier et immobilier ont également été intégrés dans cette filière.</p> <p><i>Cette filière n'existait pas dans la nomenclature de 2003.</i></p>
3NA19 - Services aux personnes et aux collectivités et activités de loisirs	335 - Animation culturelle, sportive et de loisirs. 340 - Spécialités plurivalentes des services à la collectivité. 341 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme. 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement. 117 - Sciences de la Terre. 113 - Sciences naturelles (biologie-géologie). 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité). 346 - Spécialités militaires	<p>Cette filière est centrée autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services aux collectivités : protection de l'environnement*, y compris les fonctions de R&D ; aménagement du territoire ; nettoyage ; surveillance... • Les services aux personnes et activités de loisirs : sécurité ; animation culturelle, sportive et de loisirs. <p><i>Cette filière n'existait pas dans sa configuration actuelle dans la nomenclature de 2003.</i></p> <p>* Pour autant, la spécialité 343 « Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement » ne recouvre pas la totalité du champ des formations professionnelles environnementales, réparties dans de nombreuses spécialités de formation.</p>

ANNEXE 2 : LISTE DES CERTIFICATIONS PRISES EN COMPTE DANS LA CARTOGRAPHIE

<p>Niveau V</p>	<p>Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (Bapaat) Brevet d'études professionnelles (BEP) Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) Brevet professionnel agricole de niveau V (BPA5) Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) Certification de spécialisation de niveau V (CS5) Certificat technique des métiers (CTM) Diplôme d'État du secteur sanitaire et social de niveau V Mention complémentaire de niveau V (MC5) Titre de formation professionnelle maritime de niveau V (TFPM V) Titre professionnel de niveau V (TP V)</p>	<p>Niveau II</p>	<p>Brevet d'État Jeunesse et Sport de niveau II Certificat d'études supérieures de niveau II Diplôme de comptabilité et gestion (DCG) Diplôme d'État du secteur sanitaire et social de niveau II Diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport de niveau II (DESJEPS) Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) Licence professionnelle Master professionnel 1 Titre de formation professionnelle maritime de niveau II (TFPM II) Titre professionnel de niveau II (TP II)</p>
<p>Niveau IV</p>	<p>Baccalauréat professionnel en 3 ans (bac pro) Baccalauréat professionnel agricole en 3 ans (bac pro agri) Brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré (BEES 1) Brevet des métiers d'art (BMA) Brevet professionnel (BP) Brevet professionnel en 3 ans Brevet professionnel agricole de niveau IV (BPA4) Brevet d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (BPJEPS) Brevet de technicien (BT) Brevet technique des métiers en 3 ans (BTM) Certificat de spécialisation de niveau IV (CS4) Diplôme d'État du secteur sanitaire et social de niveau IV Diplôme de technicien (DT) Mention complémentaire de niveau IV (MC4) Titre de formation professionnelle maritime de niveau IV (TFPM IV) Titre professionnel de niveau IV (TP IV)</p>	<p>Niveau I</p>	<p>Diplôme d'État du secteur sanitaire et social de niveau 1 Diplôme d'expertise comptable Diplôme par le gouvernement (DPLG) Diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG) Master professionnel 2 Titre de formation professionnelle maritime de niveau I (TFPM I)</p>
<p>Niveau III</p>	<p>Brevet des métiers (BM) Brevet de technicien supérieur (BTS) Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) Certificat de spécialisation de niveau III (CS3) Diplôme d'État de niveau III (DE3) Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DEJEPS) Diplôme d'État du secteur sanitaire et social de niveau III Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) Diplôme des métiers d'art (DMA) Diplôme national de technicien supérieur (DNTS) Diplôme universitaire de technologie (DUT) Titre de formation professionnelle maritime de niveau III (TFPM III) Titre professionnel de niveau III (TP III)</p>		



LA CARTOGRAPHIE DES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE EN PACA

DONNÉES 2014-2015

Scolaires, apprentis, demandeurs d'emploi...

Qui sont ces publics formés et désormais prêts à se porter sur le marché du travail en 2015 ? Quelle a été l'évolution de leurs effectifs au cours de ces quatre dernières années ? Qu'en est-il de la formation continue des salariés et de la validation des acquis de l'expérience ?

Autant de questions que se posent les décideurs qui mettent en place les politiques publiques destinées à faciliter l'accès au marché du travail. Dans la continuité des trois précédentes éditions de *La cartographie des effectifs en formation professionnelle en PACA*, cette publication – inaugurant la nouvelle collection « Panorama » – leur apporte des réponses.

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RÉALISÉE DANS LE CADRE DU



CETTE PUBLICATION A BÉNÉFICIÉ D'UN FINANCEMENT DE



Observatoire Régional des Métiers

41, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. 04 96 11 56 56 - Fax 04 96 11 56 59 - E-mail info@orm-paca.org
Retrouvez l'ensemble de nos publications en ligne sur : www.orm-paca.org